



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Orléans, le - 5 MAI 2022

Service Eau, Environnement et Forêt

Affaire suivie par : Alexis CLERMONT
Tél : 02.38.52.47.44
Mél : alexis.clermont@loiret.gouv.fr
Boite fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

NEGOCIM

Agence d'Orléans
102 2ème avenue
ZI Synergie
45130 MEUNG-SUR-LOIRE

OBJET : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement

Aménagement d'une zone d'habitations "Le Clos du Pressoir" sur la commune du BARDON

Accord sur dossier de déclaration

Réf : AC/DR (05-05-22) N°389

Madame,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

Aménagement d'une zone d'habitations "Le Clos du Pressoir" sur la commune du BARDON

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 14 Février 2022, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération et réaliser les travaux à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Les copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune du BARDON pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) de COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE NAPPE DE BEAUCE pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du LOIRET durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le chef du pôle Gestion et Protection des Milieux aquatiques**

Thomas CARRIÈRE